

Déclaration du SANEER au comité de suivi du décroisement des postes SR

Le SANEER est pleinement satisfait du transfert des missions Sécurité Routière du MTES au ministère de l'Intérieur. En effet, réunir au sein d'un même ministère l'Éducation Routière et la Sécurité Routière permettra et permet déjà, nous l'avons constaté lors de la dernière CAP nationale des IPCSR, d'étoffer le panel des missions des Inspecteurs et Délégués au Permis de Conduire et à la Sécurité Routière.

Les IPCSR et DPCSR sont légitimes de par leur statut particulier pour pourvoir ces postes. Inspecteur du Permis de Conduire, oui, mais aussi de la Sécurité Routière ! Trop longtemps cantonnés aux seuls examens du permis de conduire, c'est une véritable opportunité de diversification du métier pour les agents de notre filière.

Le SANEER revendique qu'à l'issue de la deuxième vague du décroisement des postes SR, au 1^{er} janvier 2019, que les postes restés vacants ou à l'avenir, susceptibles de l'être, soient proposés uniquement aux CAP des IPCSR et DPCSR.

Que le ministère recrute, pour pourvoir ces postes de catégorie A, des Attachés ou des DPCSR et pour les postes de catégorie B, des Secrétaires Administratifs ou des IPCSR, ne pose pas de problème de par la concordance des grilles indemnitaires depuis la mise en place du Nouvel Espace Statutaire (NES).